



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 09 Avril 2024
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN CHARLES FIARD A MARIE SEDANO

Délibération n° N° D2024-67

Objet DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FONDS VERT 2024 RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED (PHASE1)

Exposé des motifs:

La Commune de Venelles s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de son parc d'éclairage public.

Elle s'est dotée d'un Agenda 2030 en décembre 2022 dont l'une des actions du Défi N°1 est : « Diminuer la pollution lumineuse ».

Une nouvelle Autorisation de Programme « Sobriété Énergétique » a été créée avec une première enveloppe de 1,2 Millions d'euros pour accélérer la rénovation de l'éclairage public.

La Commune a réalisé en 2022 un audit de ses installations d'éclairage public afin de parfaire la connaissance de son parc composé de 1845 points lumineux.

L'analyse de la performance énergétique du réseau a mis en évidence la possibilité de réduire drastiquement les consommations énergétiques en procédant au remplacement des 1036 luminaires (sur 1845) qui fonctionnent actuellement selon des technologies NON LED.

Une réduction des consommations énergétiques est attendue de l'ordre de 60%. La consommation moyenne devant passer de 400 kWh/lampe/an à 165kWh/lampe/an.

La première phase concerne le remplacement de 536 points lumineux.

Elle comprend également la mise en place d'horloges de pilotage connectées afin d'ajuster les temps d'éclairage à distance suivant la typologie de la voie.

Le coût estimatif de l'opération est de 472 300.00 € HT

La commune avait sollicité en 2023 pour cette première phase le département (Aide à la transition énergétique) à hauteur de 50 % et l'Etat (Fonds vert) à hauteur de 30%.

Le département a accordé son aide à hauteur de 40 % (188 920 €) et l'Etat n'a pas accordé de subvention en 2023 mais nous a informés que nous pouvions redéposer notre dossier en 2024.

Il convient donc de délibérer sur un nouveau plan de financement pour la phase 1 de la rénovation du parc d'éclairage public en Led comme suit :

Montant de la phase 1 : 472 300 € HT

Subvention du Département (40%) : 188 920 €

Subvention de l'Etat Fonds vert (40 %) : 188 920 €

Part communale (20%) : 94 460 €

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le défi au Défi N°1 « Connaître, développer et préserver la biodiversité » et le Défi N°5 « Réduire les consommations d'énergie » de l'Agenda 2030 ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération.
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat au titre du fonds vert.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Accusé de réception
Philippe SANMARTIN
013-211301130-20240411-dm2024_0067-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024